

Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention Coronavirus	HS ...
	Métier : Police Municipale	

Les mesures de prévention du risque de COVID-19

I - PREVENTION A METTRE EN ŒUVRE

La mise en oeuvre de mesures de prévention et de protection contre le COVID-19 ne doit pas engendrer d'autres risques pour l'agent en situation de travail.

Il est obligatoire de maintenir les mesures de prévention existantes le cas échéant pour diminuer les risques professionnels.

Rappel des consignes d'hygiène :

Pour prévenir la circulation du coronavirus et limiter les risques de transmission dans le cadre de l'épidémie en cours, il est impératif pour chacun des agents d'appliquer les mesures de protection suivantes :

- ▶ S'attacher les cheveux.
- ▶ Se laver très régulièrement les mains à l'eau et au savon et les sécher ou à défaut se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique.
- ▶ Saluer sans se serrer la main.
- ▶ Limiter les contacts rapprochés et conserver les distances sociales (1m).
- ▶ Éviter de se toucher le visage.
- ▶ Tousser ou éternuer dans son coude.
- ▶ Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle fermée.

Face à une personne présentant des symptômes évocateurs d'une infection par le coronavirus, il est nécessaire d'adopter le comportement adapté.

Vêtements de travail & EPI :

Les Vêtements de travail doivent être nettoyés quotidiennement à 60°C

Port des équipements de protection individuelle :

- Lunettes de protection contre les projections (les désinfecter après chaque fin de service),
- Chaussures de sécurité,
- Port des masques de protection en cas d'intervention particulière ou de contact avec des personnes contaminées

Sensibilisation :

Informers les agents sur l'hygiène et les mesures de prévention à mettre en oeuvre sur leur poste de travail.

Version 1 Avril 2020	Fiche Prévention Coronavirus	HS ...
	Métier : Police Municipale	

Organisation du lieu de travail :

- **Avant la prise de poste :**
 - En arrivant dans les locaux, procéder à un lavage des mains avant la mise en tenue professionnelle.
 - Respecter les distances sociales de 1 m entre chaque collègue dans les vestiaires.
 - Définir une zone pour les vêtements civils distincte des vêtements de travail dans les vestiaires.
 - Garder les distances sociales lors de réception de l'armement, tout autre équipement et ou déplacements dans le poste de police.
 - Désinfecter son matériel après réception.

- **Échanges avec un usager sur la voie publique**
 - Respecter et faire respecter par l'usager les règles de distanciation (1 m minimum).
 - Réduire les contacts physiques entre collègues et avec les usagers (serrage de mains, accolade ...).
 - Si échanges de documents et/ou d'objets avec un usager, privilégier le contrôle visuel à distance. Si jamais un document ou un objet doivent être échangés, procéder à une friction des mains avec une solution hydro-alcoolique immédiatement après.
 - Si patrouille en zone dense, ou intervention avec contact rapproché, porter un masque chirurgical avant d'intervenir. Se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique une fois l'intervention terminée.

- **Échanges avec un usager à l'accueil du poste de police**
 - Privilégier les demandes de renseignements divers et non-urgents par téléphone afin de limiter les déplacements au poste de police. Si présence d'un interphone à l'entrée, identifier les motifs de visite et filtrer aux demandes urgentes.
 - Si un agent doit ouvrir la porte pour faire entrer ou sortir un usager, se laver immédiatement les mains après.
 - Aménager l'accueil en mettant en place une zone de courtoisie physique d'environ 1m.
 - Selon la surface de l'accueil, laisser entrer un nombre limité de personnes et identifier les distances sociales au sol (1 m).
 - Désinfecter les surfaces : la borne d'accueil après chaque personne, et au moins 2 fois par jour les poignées de portes, interrupteurs etc.
 - Privilégier l'usage d'un stylo personnel par l'usager en cas de documents à remplir. Sinon, mettre à disposition du public des stylos à « usage unique ». Ceux-ci seront récupérés dans un bac pour être désinfectés en fin de journée.
 - Si échanges de documents et/ou d'objets avec un usager, privilégier le contrôle visuel à distance. Si jamais un document ou un objet doivent être échangés, procéder à un lavage de mains avec de l'eau et du savon de façon privilégiée, sinon se frictionner les mains avec une solution hydro-alcoolique immédiatement après.

**Métier : Police Municipale**

- **Interpellation d'utilisateurs devant être transportés**
 - Faire porter un masque chirurgical à la personne transportée (si elle ne présente pas de problèmes respiratoires).
 - Porter un masque chirurgical dès que le véhicule est partagé par plusieurs personnes.
 - Protéger les sièges à l'aide d'un film plastique imperméable et résistant. Il existe des housses de protection jetables pour les sièges auto, souvent utilisées dans les garages.
 - Changer et jeter le film plastique après chaque transport.

- **En fin de poste**
 - En arrivant dans les locaux, procéder à un lavage des mains à l'eau et au savon.
 - Désinfecter le matériel avant remise.
 - Avant déshabillage, se laver les mains à l'eau et au savon.

Désinfection du matériel :*Mode opératoire de désinfection du matériel*

- Prévoir en quantité suffisante le matériel de désinfection : lingettes désinfectantes, spray désinfectant sans rinçage et lingettes à usage unique. Le produit désinfectant doit répondre à la norme EN 14476. Doter chaque agent de gants de nettoyage adaptés selon les préconisations de la Fiche de Donnée de Sécurité. Cette paire de gants de ménage est individuelle.
- Se laver les mains à l'eau au savon avant le port des gants.
- Mettre les gants de protection.
- Désinfecter les surfaces avec une lingette désinfectante ou bien avec une lavette imprégnée de produit désinfectant.
- Jeter les déchets produits.
- Retirer les gants.
- Laver l'extérieur des gants de ménage à l'eau et au savon.
- Se laver les mains à l'eau et au savon.

Préconisations de nettoyage du matériel commun : radio, télécommunication, poste d'accueil

- En cas d'usage d'un même matériel (téléphone, portatif radio, armement partagé, etc.) par plusieurs agents, désinfecter le matériel entre deux utilisateurs et à chaque dépose du matériel en fin de poste.
- Désinfecter l'armement en fin de poste lors du remisage.

Préconisations sur la désinfection du véhicule

- Désinfecter le poste de conduite à chaque changement de conducteur et à chaque fin de poste.
- Désinfecter les poignées de portières, coffres et surfaces intérieures des portières à chaque fin de poste, et après chaque usager transporté.
- Aérer régulièrement le véhicule.

**Métier : Police Municipale****Mesures sanitaires recommandées :****II - PERSONNELS AMENES A ASSURER CES MISSIONS**

Après identification des fonctions stratégiques, seuls les services strictement nécessaires peuvent rester actifs. Tous les services non indispensables doivent être fermés. Un accueil minimum est organisé.

Les personnels travaillant habituellement dans ces services peuvent intervenir, le cas échéant en effectif réduit, sous réserve :

De ne pas être contraint de garder leurs enfants.

De ne pas présenter un des 11 critères pathologiques définis par le Haut Conseil de la Santé Publique, ou de ne pas être en état de grossesse.

De ne pas présenter les symptômes du COVID-19.

Vous pouvez aussi consulter :

La Fiche Prévention Coronavirus élaborée par le CDG

Les renseignements à jour sur le COVID-19 sur le site Web du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Pour davantage de précisions, contactez le Service Prévention des risques professionnels du CDG30.